

Séance du jeudi 20 août 2015

NOMBRE DE MEMBRES : Afférents au conseil : 11 Présents : 10 Procurations : 0 Votants : 10	L'an deux mil quinze, le vingt août, le Conseil Municipal de la commune de Seigneulles étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 14 août 2015, sous la présidence de Mme Chantal JEANSON LAMBERT, Maire
--	---

Secrétaire de séance : Olivier DOUILLET

Objet :

- Approbation du compte rendu CM du 01/06/2015
- Situation Travaux Mairie
- Marché travaux « aménagement extérieur Mairie »
- Aménagement Bureaux Mairie
- Consultation travaux EDF
- Autorisation pose buse parcelle ZK8
- Demande d'étude pour l'installation d'éoliennes
- Indemnité conseil 2014 Trésorier
- Convention service médecine
- Désignation de délégués SIE Meuse Argonne Voie Sacrée
- Désignation commission « vérification sécurité jeux »
- Préparation fête village
- Questions diverses

le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h20

Présent tous les membres : sauf Kévin RAULET, Hervé DIDOT, Frédéric FRANCOIS

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 01/06/2015

2015-19 Convention « service médecine » du Centre de Gestion

Considérant que le Centre de Gestion propose aux communes, un nouveau service « ergonomie » au contrat d'adhésion service médecine préventive;

Considérant que la commune de Seigneulles adhère aux services médecine du Centre de Gestion
Mme le Maire demande l'autorisation de signer une nouvelle convention « service médecine » qui annule et remplace la précédente convention

Après délibération, le conseil, à l'unanimité

- accepte les prestations et les conditions financières du service médecine préventive : médecine, infirmière, ergonome
- et donne pouvoir au Maire de signer la convention et toute pièce s'y rapportant

2015-20 Désignation de délégués « SIE Meuse Argonne Voie Sacrée »

Considérant l'adhésion de la commune au SIE Meuse Argonne Voie Sacrée depuis le 1^{er} janvier 2015,

Après délibération le conseil, à l'unanimité, nomme

Délégué titulaire : Jean François DE MUER Délégué suppléant : Hervé GAND

2015-21 Nomination d'une commission « entretien espace jeux »

Mme le Maire rappelle la responsabilité de la commune dans l'entretien des jeux place de la Mairie et demande de désigner des personnes pour effectuer un ou plusieurs contrôles chaque année

Sont désignés responsables de l'espace jeux :

- Olivier DOUILLET - Hervé GAND

2015-22 Autorisation pose buse parcelle ZK8

Mme le Maire informe le conseil de la demande de M CAMONIN représentant du GAEC du Pré de l'Etang à Dagonville qui souhaite sécuriser l'accès de sa parcelle ZK8 par la pose de buses sur une longueur d'environ 7 m le long du fossé.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur cet aménagement

Après délibération à l'unanimité

Le conseil autorise la pose de buse dans le fossé donnant accès à la parcelle ZK8

Remarque : diamètre minimum 400 mm

20h37 : Arrivé de Kévin RAULET et Hervé DIDIOT

Présent tous les membres, sauf Frédéric FRANCOIS

Situation des travaux Mairie

Mme le Maire donne un compte rendu des travaux en cours de la Mairie

2015.23 Validation du marché travaux « aménagement extérieur Mairie »

Vu le rapport d'analyse des offres effectué par le maître d'œuvre,

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'attribution du marché de travaux aux entreprises les mieux disantes conformément au règlement de consultation :

	Nature des ouvrages	estimation	Montant marché HT	Entreprises retenues
1	Terrassement-VRD-enduits	110 177 €	109 457,31 €	Eric PAYMAL
2	Eclairage extérieur	16 500 €	16 400,50 €	ABI
3	Serrurerie	18 184 €	19 654,50 €	SOLOFERTO
4	plantations	6 350 €	5 952,10 €	Meuse Paysages
TOTAL		151 211 €	151 464,41 €	

Après délibération, à l'unanimité

Le Conseil valide le marché pour un montant de 151 464,41 € HT et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents s'y rapportant

2015.24 Aménagement bureaux Mairie

Mme le Maire propose d'aménager 2 bureaux au-dessus de la salle des fêtes, et présente des devis pour la réalisation de ces travaux.

Elle demande au Conseil de se prononcer pour l'aménagement des 2 bureaux

Après délibération, 5 voix pour, 5 abstention

Le conseil accepte de créer 2 bureaux dans le bâtiment Mairie,

Consultation travaux ERDF

Mme le Maire rappelle qu'ERDF va pourvoir au remplacement du réseau vétuste : rue la Fontaine et Grande Ruelle et présente au Conseil le dossier de consultation en vue de la réalisation de ces travaux.

2015.25 Demande d'étude pour l'installation d'éoliennes

Mme le Maire informe que « Vent d'Est » propose d'implanter 2 éoliennes sur le territoire de la commune et demande l'autorisation de réaliser une étude pour ce projet.

Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce projet d'étude pour l'installation d'éoliennes.

Après délibération, à l'unanimité,

Le conseil donne l'autorisation à « Vent d'Est » de réaliser une étude de faisabilité.

2015-26 Indemnité conseil 2014

Considérant que la commune sollicite le concours du Trésorier pour assurer des prestations de conseil.

Après délibération, 6 voix pour, 4 voix contre

Le conseil décide d'accorder une indemnité de conseil au taux de 50% pour l'année 2014 au trésorier de Beausite

2015.27 Réalisation d'un Contrat de Prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Considérant les travaux en cours, inscrits au budget dépense d'investissement 2015.

Le 1^{er} adjoint expose, pour accompagner les mesures de soutien à l'investissement des collectivités territoriales, la Caisse des Dépôts propose un dispositif de préfinancement à taux zéro, permettant d'anticiper partiellement le remboursement du Fonds de Compensation de la TVA.

Après délibération à l'unanimité,

- Le Conseil de Seigneulles, après avoir entendu l'exposé sur l'objet susvisé, décide :
Pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, Le Maire est invité à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

Montant maximum du prêt : 57 000 €

Durée d'amortissement du prêt : 15.mois

Dates des échéances en capital de chaque Ligne du prêt :

- Ligne 1 du Prêt : 28 500 €

- Ligne 2 du Prêt : 28 500 €

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %

Amortissement : in fine

Typologie Gissler : 1A

- A cet effet, le Conseil autorise le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.

Préparation fête du village

Considérant les travaux sur la place de la Mairie, Mme le Maire demande au conseil de se prononcer sur le maintien ou pas de la fête du village

Le conseil décide de maintenir la fête et de contacter le forain pour établir l'emplacement des manèges

Mme le Maire clos la séance